



Recueillir son neveu orphelin

Par **RACHTO_old**, le **17/08/2007** à **14:15**

Faisant suite au décès de son frère, un ami à décidé de recueillir son unique neveu, dont il est le parrain, et dont la mère est décédée 5 ans plus tôt. Cet enfant est âgé de 18 ans et est encore lycéen. Peut-il le rattacher à son foyer fiscal ? Doit-il entamer une démarche spécifique pour faire reconnaître la légitimité de son action ? Peut-il le faire inscrire sur sa mutuelle ? Et plus généralement, quelles sont les actions qu'il lui faudrait entreprendre pour protéger son neveu sans prétendre à une adoption ?

Par avance, merci de vos réponses